

Guide de constitution des dossiers de candidature à un échange international hors convention Erasmus (Automne 2009)

Parcours de votre dossier

Votre dossier sera examiné à trois reprises :

1. En Faculté ;
2. Au niveau de l'Université ;
3. Au niveau de l'institution d'accueil.

Le dossier initial sera remis avant le 16 novembre, pour examen en Faculté. Le cas échéant, il sera transmis avant le 1er décembre à la Cellule des programmes d'échanges. Si votre dossier est retenu au niveau de l'université, il sera transmis à nos partenaires. Finalement, ceux-ci se prononceront sur votre acceptation ou non.

Contenu du dossier

Pour l'examen en Faculté, votre dossier comprendra :

1. Un formulaire d'intention, dûment rempli, disponible à l'adresse <http://www.ulb.ac.be/enseignements/cpe/cpedocs/formulaire-convention.pdf>
2. Un *curriculum vitæ* ;
3. Une lettre d'accompagnement, dans laquelle vous aurez le loisir de parler de vos motivations pour un échange international dans l'institution choisie, l'adéquation de cette destination par rapport à vos études en cours, à vos objectifs personnels et professionnels, etc.
4. Un programme de cours préliminaire approuvé par un enseignant temps plein de votre Filière. Les lignes directrices pour la constitution de ce programme se trouvent sur le site de la Faculté : <http://www.ulb.ac.be/polytech/faculte/etudes/echanges/lignes-directrices.html>
N'oubliez pas que les enseignants ont bien souvent un horaire chargé et que toutes les demandes d'approbation de programmes leur parviendront en même temps. Prévoyez un délai d'au moins une semaine pour obtenir une réponse. Utilisez le tableau ad-hoc mentionné sur le site des programmes d'échanges de la Faculté <http://www.ulb.ac.be/polytech/faculte/etudes/echanges/mobilite.xls>
[Attention à sauver en format XLS et non XLSX].
Joignez à vos demandes des liens directs vers les descriptifs des programmes de cours dans l'institution d'accueil.
Notez que les crédits utilisés hors Europe ne sont pas directement équivalents à des ECTS. En cas de doute, contactez Pascal.Kockaert @ulb.ac.be.
5. Pour les destinations qui le demandent, les résultats au TOEFL. Pour l'examen du dossier en Faculté, une preuve d'inscription au TOEFL accompagnée des résultats aux épreuves d'anglais présentées en Faculté peut suffire.
6. Si le candidat le juge nécessaire, une ou plusieurs lettres de recommandation.

Ce dossier pourra être transmis tel quel au niveau de l'Université. Si vous êtes sélectionné à ce stade, vous devrez remplir le dossier spécifique à l'institution partenaire qui vous accueillera. Les résultats officiels du TOEFL seront demandés, le cas échéant.

Vous devrez également rentrer une demande de bourse pour le **15 mars 2010** au plus tard : <http://www.ulb.ac.be/enseignements/cpe/cpedocs/FAME-CN.pdf>

Candidature à plusieurs destinations

Si votre dossier n'est pas retenu en Faculté, vous aurez la possibilité d'introduire un dossier pour une candidature à un échange de type Erasmus.

Nous vous conseillons donc **très fortement** de remplir un dossier pour une ou plusieurs destinations Erasmus, que vous pourrez remettre en Faculté. En effet, ce dossier doit être remis au plus tard pour le **1er décembre**, mais il se pourrait que la décision concernant votre candidature hors convention Erasmus ne soit prise que quelques jours avant cette échéance.

Pour répondre à des questions souvent posées concernant les candidatures multiples :

1. Le fait d'introduire un dossier pour un échange Erasmus ne modifie pas vos chances d'être sélectionné pour un échange hors convention Erasmus ;
2. Il est important de faire l'effort de se plonger dans les programmes de cours des destinations secondaires que vous retiendrez. En effet, si vous choisissez la destination pour sa réputation sans avoir consulté les programmes, vous risquez d'être déçu par votre séjour Erasmus.

Questions additionnelles

Vous trouverez ici les réponses aux questions les plus importantes qui auront été posées durant la séance du 3 novembre.